



“ Neuf mois d'états généraux pour valoriser les innovations locales ”



Ouverts le 10 mars, les états généraux de l'innovation organisationnelle en santé (EGIOS) sont un appel aux acteurs de la santé à faire connaître leurs réalisations innovantes dans les domaines sanitaire, médico-social et social pour améliorer le fonctionnement du système. Cette démarche initiée par **Christophe Jacquinet**, président de Santéliance et ancien directeur général des ARS Picardie puis Rhône-Alpes, vise à défendre les valeurs d'égalité et de solidarité entre les Français pour un accès aux soins pérenne.

Propos recueillis par
Gaëlle Desgrées du Lou

Comment est née cette idée des états généraux de l'innovation organisationnelle ?

Christophe Jacquinet : L'association pour l'innovation organisationnelle en santé, créée l'an dernier, a été fondée par trois cabinets de conseils (Capgemini, Madis Phileo et Santéliance), qui ont mis à disposition gracieusement 7 consultants. Le système de santé solidaire tel qu'on le connaît est bousculé, en particulier parce que les coûts vont augmenter très fortement. Je pense aux maladies chroniques, avec une prévision de 45 milliards d'euros d'augmentation des coûts des ALD pour les dix années qui viennent, soit entre 4 et 5 milliards par an. Quand on voit que l'Ondam n'augmente plus que de 1,75 % par an (soit environ 3 milliards d'euros par an), il y a une impasse économique énorme. De façon globale, les coûts de santé vont



Christophe Jacquinet

mécaniquement augmenter de 5 milliards d'euros par an alors que nous avons un Ondam qui augmente d'environ 3 milliards. Comment trouve-t-on cette différence de 2 milliards d'euros par an pendant dix ans ? Il y a deux solutions : soit on améliore le système, soit on ouvre le système de santé à des assureurs différents de la Sécurité sociale, ce qui m'inquiète fortement, en raison de la sélection des risques que cela engendrerait contraire au principe d'égalité devant la maladie. Si on veut maintenir un système solidaire, il faut absolument trouver des solutions qui permettent au système de devenir plus performant. Il nous faut un système de santé solidaire qui reste sous le contrôle de la puissance publique – facteur de solidarité – et qui permette aux professionnels de santé et aux usagers de développer l'innovation dans le fonctionnement du système de santé. Cette innovation doit ensuite pouvoir être repérée par les pouvoirs publics pour être généralisée. Ces états généraux peuvent y aider.

des entreprises partenaires qui financent les états généraux et des acteurs de santé partenaires. On a été encouragé par les représentants des acteurs de santé à qui nous avons présenté cette démarche et qui ont tous répondu positivement.

Quels seront les critères pour être sélectionnés ?

Chaque réalisation candidate doit prouver qu'elle améliore le bien-être de l'utilisateur du système sanitaire et médico-social, qu'il y a un enjeu global d'amélioration de santé d'une population, qu'elle apporte une innovation en termes d'efficacité économique et qu'elle peut être généralisable. Il n'y a pas de critère d'exclusion en matière d'ancienneté. Une fois que les contributions seront remontées sur la plateforme digitale, le comité d'experts va les analyser et sélectionner celles à forte valeur ajoutée, les Ordres professionnels pouvant aussi être saisis pour avis, si les contributeurs l'acceptent. Lors de la convention finale, qui se tiendra fin novembre 2016 à Paris, seront remis des prix, et peut-être des propositions de voyages d'études à l'étranger et des aides organisationnelles. Nous informons ensuite les acteurs publics et responsables politiques dans un livre blanc. •

Un site pour déposer ses contributions

Groupes de professionnels de santé libéraux ou salariés, associations d'usagers ou combinaison des deux, les promoteurs d'innovation peuvent faire acte de candidature aux Egios 2016 sur le site www.iosante.org (quelques lignes de présentation) jusqu'au 31 mai 2016. Ils doivent déclarer les soutiens dont ils bénéficient.

Qui évaluera ces innovations locales ?

Un comité de 12 experts composé entre autres de représentants de la Cnam et de la Haute Autorité de santé, a été mis en place. Il est totalement indépendant des membres fondateurs de l'association,